

PLAN D'ACTION - projet territorial de lecture publique d'EBER CC 2022-2026

objectifs	objectifs opérationnels	actions à mettre en œuvre	moyens EBER	moyens communes	échancier
<b>1</b> <b>Toucher tous les habitants du territoire intercommunal, développer les publics</b>	1.1 Connaître les habitants du territoire et les publics existants Définir les publics à cibler selon les spécificités du territoire intercommunal	<b>Un service en charge du "développement des publics"</b> à l'échelle du territoire travaillera à la définition des publics ciblés prioritairement et aux actions à mettre en œuvre. Développer les partenariats et les coopérations à l'échelle d'EBER.	<b>Poste de directeur/trice</b> en capacité de cibler les publics à développer et à consolider en fonction de cette veille sur la population du territoire. Organisation à mettre en place. EBER accompagne les bibliothèques pour la fourniture des statistiques et indicateurs.	Les médiathèques sont associées via une instance de type commission.	Recrutement en cours > prise de poste décembre 2022
	1.2 Adapter l'offre de services des bibliothèques du Réseau ECuME	Une politique documentaire concertée et mutualisée à l'échelle du territoire s'appliquant à des pans de collection jugés pertinents pour le développement des publics.  Une politique d'action culturelle concertée et adaptée à l'échelle du territoire (continuer et renforcer les actions déjà en cours).	<b>Organisation de la politique documentaire</b> , procédures, outils pour les acquisitions, indicateurs. EBER met en place outils communs, forme, accompagne les équipes municipales.  <b>Conforter l'offre actuelle d'actions culturelles communes</b> adaptées aux besoins et attentes des habitants.	Les communes contribuent par leurs budgets d'acquisitions.	
<b>2.</b> <b>Faire des médiathèques des lieux de vie utiles à l'ensemble des habitants et garantes de l'équité d'accès à l'offre de services</b>	2.1 Adapter les médiathèques aux modes de vie des habitants / lever les freins à l'accès des habitants aux bibliothèques	Proposer des <b>jours et horaires d'ouverture adaptés et pratiques</b> tenant compte de la grande diversité des publics et de leurs disponibilités <b>Installer des boîtes de retour</b> dans les bibliothèques du territoire. <b>Abandonner les pénalités de retard</b> (> simplifier les tâches des agents et des bénévoles). <b>Alléger les procédures d'inscription</b> et de réinscription. Assouplir la politique de prêt et de réservation. <b>Communiquer</b> pour changer et valoriser l'image des médiathèques.	Adaptation des horaires à étudier. Investissement boîtes retours, à répartir sur plusieurs années. Le rôle de pilote d'EBER est accentué, notamment pour les aspects contributifs mais également d'évaluation de l'impact de la communication sur les habitants. <b>Formaliser l'offre de services aux moyens de chartes</b> (accueil, actions culturelles, politiques documentaires...) permettant d'en organiser la communication et la promotion.	Les communes fournissent le local dédié pour accueillir la boîte retour et/ou l'implantation en extérieur.  Adoptent la charte de lecture publique/ en font la promotion.	Programmation budgétaire 2023 et plus.  <b>Nouvelles conditions de prêt applicables en 2023.</b>
	2.2 Participer à la réduction de la fracture numérique	Faciliter l'accès aux collections numériques et aux ressources numériques proposées par le Département dans le cadre de sa plateforme numérique. Proposer des supports numériques dans l'ensemble des médiathèques. Proposer un accès wifi gratuit et facile. Développer une offre d'accompagnement numérique : conseils, accompagnement, formation... des habitants.	<b>Former les agents au numérique</b> afin de pouvoir répondre à un premier niveau d'accompagnement. <b>Mettre en œuvre des partenariats et de la coopération avec des services communaux porteurs de ces prestations et / ou avec des associations.</b> Identifier ces partenaires potentiels et construire ces partenariats. Déploiement de la solution webkiosk dans tous les points d'accès internet du réseau.	Formations à destination des équipes des médiathèques municipales.	Elargissement des points d'accès internet sécurisé automne 2022 puis 2023

<b>3. Développer, consolider et pérenniser la culture réseau des équipes des bibliothèques.</b>	3,1 Développer la culture réseau	Développer une culture commune à tout le réseau ECuME Consolider et installer une culture des publics: en se basant sur la veille effectuée sur les caractéristiques des habitants du territoire, en mettant en place une politique documentaire mutualisée et concertée, en confortant des actions culturelles intercommunales en adéquation avec la programmation de chaque commune et adaptées aux spécificités des différentes composantes du territoire d'EBER. Développer une culture de l'évaluation.	Actions pré citées Accompagner au changement les équipes des bibliothèques, en proposant des formations, en assurant une veille professionnelle et en la diffusant.		
	3.2 Soutenir le fonctionnement des bibliothèques du territoire	Assurer la pérennité des bibliothèques dont la gestion est assurée par des bénévoles. Soutenir les bibliothèques gérées par des bénévoles et par des équipes mixtes dont les tâches se sont complexifiées avec l'informatisation de la gestion. Accompagner les communes dans leur réflexion sur la modernisation des équipements.	Consolider et repositionner l'équipe de la MTR en direction du réseau de lecture publique L'équipe réseau actuelle est renforcée d' <b>agents volants assurant le soutien au fonctionnement des bibliothèques. Préconisation du bureau d'études: +6 agents.</b> <b>Proposition : + 3 agents</b>	Ce soutien accordé en fonction d'un <b>socle de moyens mis en œuvre de façon pérenne par les communes</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Jours et heures d'ouverture</b> correspondant aux moyennes / médianes nationales</li> <li>• <b>Budget d'acquisition documentaire réhaussé à 1€50/habitant</b> (au lieu de 1€)</li> <li>• <b>Locaux</b> permettant d'accueillir de façon satisfaisante les publics</li> </ul>	Evolution de la convention de réseau applicable en 2023
	3.3 Consolider le pilotage du réseau ECuME	Coordination et direction du réseau ECuME <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Pilotage de l'équipe Réseau</li> <li>▣ Pilotage des actions culturelle, éducative et sociale (partenariats et coopérations)</li> <li>▣ Pilotage de la politique documentaire</li> <li>▣ Pilotage des services numériques</li> </ul>	Création d'un poste de directeur/coordonnateur du projet territorial. Réorganisation du service.		